

Communiqué de Presse commun



Les fédérations hospitalières jugent la modification de la réglementation des sanctions T2A très insuffisante

Dans un courrier commun adressé le 25 février à Monsieur le ministre de la Santé, les quatre fédérations hospitalières avaient rappelé leur attachement au principe d'un contrôle de la tarification efficace, transparent et équitable.

Elles avaient dénoncé de réelles anomalies dans le déroulement de ces contrôles externes, en formulant quatre demandes majeures :

- la mise en place d'une réelle procédure contradictoire,
- la fin de la disproportion indus/sanctions financières (variables selon les situations et pouvant atteindre 25 fois le montant des indus...),
- le non-paiement des sanctions financières en cas de contestations des indus,
- l'absence d'extrapolation des sanctions financières sur des dossiers non contrôlés.

Le projet de décret soumis à la concertation le 23 mars dernier ne répond pour l'instant que très imparfaitement à ces demandes. Il maintient la forte insécurité juridique qui pèse sur les établissements, du fait de l'aléa qui demeure dans le codage de certains domaines d'activité, et du risque disproportionné qui subsiste sur le montant des sanctions.

Les quatre fédérations hospitalières regrettent également que ne soient pas mieux précisés les référentiels sur lesquels doivent s'appuyer ces contrôles et la possibilité de faire appel à une expertise neutre. L'évaluation de la pertinence des actes médicaux doit constituer une véritable priorité de l'action publique en matière de santé.

Afin de restaurer la confiance sur ce dossier sensible, les quatre fédérations demandent à être reçues conjointement par le Ministre de la Santé.

FEHAP – Ingrid ARNOUX, 01 53 98 95 07
FHF – Cédric LUSSIEZ, 01 44 06 85 22
FHP-MCO - Véronique Molières, 06 82 38 91 32
FNCLCC - Viviane TRONEL, 01 76 64 78 00

Contacts presse :
Cédric Lussiez, 01.44.06.85.22, c.lussiez@fhf.fr